



Discorde et intimidation formalisée

Par **Iacou**, le **28/08/2008** à **20:52**

Bonjour,

une personne malhonnête nous malmène, nous avons reçu un courrier de son avocat mais pensons que cela pourrait être du "bluff" pour nous intimider...

Notre question est donc de savoir:

Est ce qu'un avocat a le droit d'écrire je cite : " je vous somme de procéder aux retraits des plaintes déposées par devant les autorités (...)A défaut, j'ai reçu instruction de déposer une plainte avec constitution de partie civile (...) " ?

Par **Marion2**, le **28/08/2008** à **21:52**

Si vous voulez que l'on vous réponde, il faut donner de plus amples détails.